

Quel avenir pour la protection contre la mer ?

Une association pointe une incohérence entre des travaux du centre-bourg menés près de la falaise et une protection contre l'érosion qu'elle juge insuffisante. Le maire annonce des opérations dès 2023 et réaffirme sa volonté de prolonger la digue.

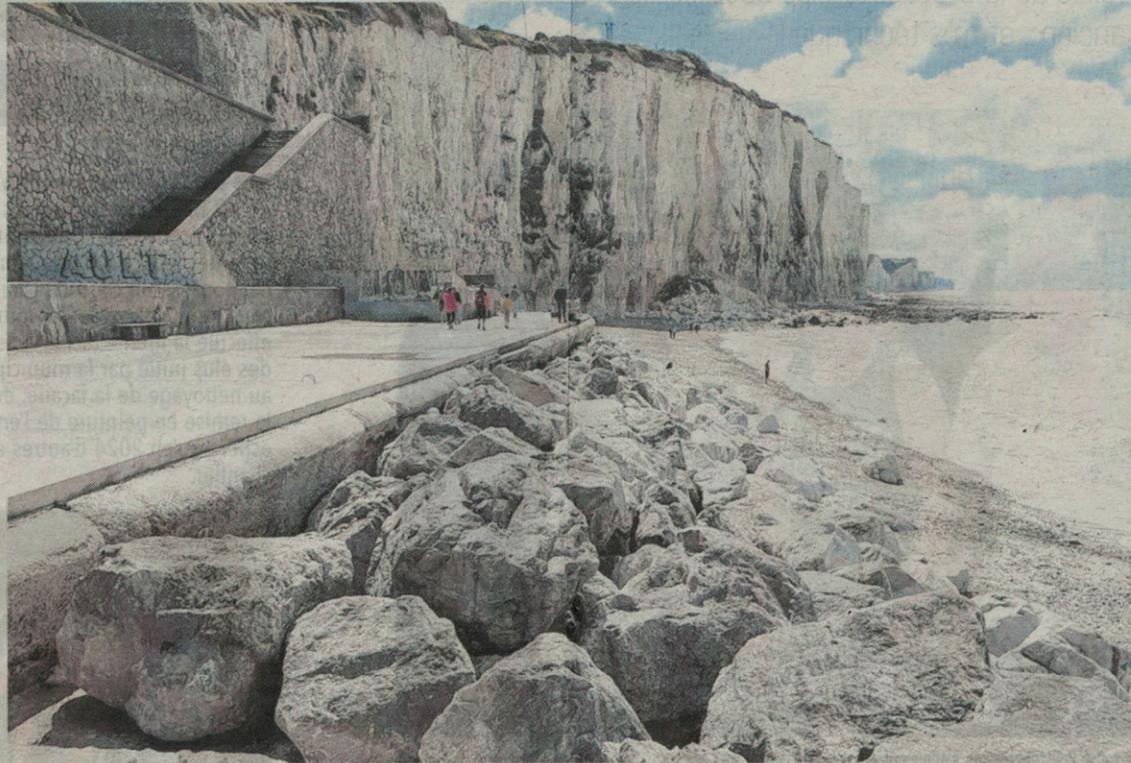
BENJAMIN RADEAU

Le réaménagement du centre-bourg d'Ault, après trois ans de travaux menés par les deux dernières municipalités avec une délégation de chantier au Syndicat mixte Baie de Somme – grand littoral picard (SMBS – GLP), s'est terminé au printemps 2023. Parmi les zones ayant connu les plus grands bouleversements : la rue de Saint-Valery, entre le bas de la Grande rue et la rue du Moulin. De quoi provoquer des interrogations du côté d'Ault environnement.

« QUAND PASSERA-T-ON DE L'INTENTION À LA RÉALITÉ ? »

Dans son avis sur le rendu final du projet, l'association de défense et de promotion du cadre de vie de la commune, voit « une incohérence et un probable gâchis financier », au regard de l'actuelle protection de cette zone face au risque d'érosion. « Ault a été privée de travaux de protection dans le cadre de la stratégie littorale Bresle-Somme-Authie. [...] La "côte de la montagne" a été bétonnée sur une surface située pour près de la moitié dans la zone devenant dangereuse en 2024 selon le Plan de prévention des risques de 2015, en raison du recul prévisible de la falaise qui n'est pas protégée à son pied en cet endroit sur 160 mètres tant que la digue 83 n'est pas prolongée », est-il écrit.

Ault environnement rappelle également une délibération du conseil



Aucune opération d'ampleur n'a été menée depuis 2019 pour la protection contre la mer.

municipal, en date d'août 2020. Celle-ci prévoit que « des extensions du périmètre d'aménagement seront mises à l'étude » et note « des attentes nombreuses de protection du pied de la falaise et de continuité de la promenade vers Onival par la digue 83 ». « Nous souhaitons savoir ce qu'il en est de la mise en œuvre de ces décisions municipales ? Quand

passera-t-on de l'intention à la réalité ? », s'interroge l'association, inquiète de la volonté de l'État, responsable du domaine public maritime, de ne pas suivre cette voie et de privilégier le repli stratégique alors que « sans lui, il sera impossible de prolonger la digue 83 », pointe-t-elle.

« Ces travaux contribuent au renou-

veau d'Ault car ils attirent de nouveaux commerces qui attirent plus de touristes et créent des emplois, défend le maire, Marcel le Moigne, à propos de ces espaces publics neufs qu'il faut maintenir le plus longtemps possible ». Concernant le prolongement de la digue 83, érigée il y a 40 ans, d'où son nom, « notre position est claire, enchaîne l'édile. C'est

une nécessité de protéger ce pied de falaise et on fera le maximum pour obtenir ce prolongement. Mais immédiatement, c'est utopique ».

« C'EST VRAI QU'ON NOUS A UN PEU PERDUS DE VUE »

Pour lui, avant de « convaincre nos partenaires de continuer cette protection à l'avenir, comme l'État, tout à fait prêt à le faire dans le cadre de la Loi Climat et résilience », il faut d'abord consolider ce qui existe déjà. Or, aucune opération d'ampleur n'a été menée depuis 2019. « C'est vrai qu'on nous a un peu perdu de vue », constate M. Le Moigne. Il est donc prévu, avant l'hiver 2023-2024, la mise en place de 2 200 tonnes d'enrochements par le SMBS – GLP pour le compte de la Communauté de communes des Villes Sœurs (CCVS), détentrice de la compétence Gemapi (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). La CCVS dépensera ici environ 180 000 euros.

Puis une deuxième phase, « en 2024-2025 si tout va bien », annonce le maire, avec cette fois près de 5 380 tonnes à installer, notamment sur l'estran et au pied de l'esplanade de l'ancien casino. Le coût est ici estimé à 550 000 euros. « Cela correspond à peu près aux impôts versés par les contribuables aultois au titre de la Gemapi. C'est un juste retour des choses », estime l'édile, qui approuve également la création d'un comité de suivi, « ce que nous avons déjà proposé ». ■